

TABLE DE MATIERES

« Le XVI^{ème} siècle à Lobbes et dans la région, avec quelques regards curieux sur les autres temps » (suite)

La vie au village

1. Le social 4
2. Le travail 5
3. L'agriculture 5
4. Les métiers 10

Le mode de vie

1. Alimentation 13
2. L'habitation 15
3. Déplacements - Postes 16
4. Les grands moments de la vie 16
5. Les solidarités 22

Les bois 26
----------	----------

Sources 38
---------	----------

Table des matières 40
--------------------	----------

1. Le social

Nous avons déjà pu voir comment on cataloguait les gens du village. Il y avait les familles aisées parmi lesquelles se recrutait le mayeur, échevins, bourguemaîtres. Ils avaient acquis leur position grâce au commerce, soit comme rentiers, propriétaires d'ateliers ou de la ferme principale, ou d'une ferme moyenne et d'un commerce ou métier de bon rapport.

En dessous d'eux, dans l'échelle sociale, figuraient les artisans et prolétaires, qui venaient compléter la bonne moitié du village, sans laquelle l'équilibre social n'aurait pu subsister. Ces derniers avaient des ressources suffisantes pour nouer les deux bouts, comme on dit, et même se permettre une petite fantaisie de temps en temps. C'étaient les familles dominantes et les familles clientes.

Puis venait une tranche d'environ 30% des familles/isolés, où on trouvait des domestiques, valets de cense, vachers, moissonneurs, manouvriers qui trouvaient à s'occuper, occasionnellement, et gagnaient assez pour ne pas mourir de faim.

La dernière catégorie comprenait les indigents, vagabonds, mendiants, inaptes au travail par suite de maladie, handicap ou autres tares morale ou mentale. Certains étaient reconnus et secourus par la société comme pauvres.

2. Le travail

Les heures de travail variaient, suivant qu'on était en bonne saison ou en mauvaise saison. La bonne saison débutait entre le 1er mars et l'Annonciation (25 mars) et se terminait à St Remy (1er octobre). La journée y commençait le matin à 5 heures jusqu'à 7 heures le soir, soit 14 heures. Pendant les jours courts du 1er octobre au mois de mars, la journée commencée à 6 heures le matin s'arrêtait à 6 heures le soir, soit 12 heures.

Dans certains métiers, on travaillait 16 à 17 heures par jour. Pour tous, ces heures comprenaient une heure et demie à deux heures pour les repas.

La semaine active était de six jours, mais comme les fêtes étaient nombreuses, la moyenne annuelle de travail tournait autour de 250 jours. Parfois, il y avait interruption du travail l'après-midi, la veille des fêtes. Même un travail urgent devait s'arrêter, le dimanche, à l'heure de la grand'messe.

3. L'agriculture

Rappelons qu'elle devait s'exercer sur 191 hectares de prairies à foin et à regain et un peu plus de 40 hectares de terres labourables. Evidemment, en dehors des fermes de l'abbaye, qui avaient seulement l'avantage de procurer du travail à une main d'œuvre saisonnière à Lobbes, en dehors du locataire et quelques valets à plein temps.

Le seul propriétaire privé d'une ferme de relative importance disposait de 34 bonniers (moins de 27 hectares).

La culture, en ce temps-là, se pratiquait sur base de l'assolement triennal. Chaque année, la surface à cultiver était divisée en trois soles d'égale superficie. Chaque sole accueillait successivement pendant trois années, d'abord les céréales d'automne: seigle, blé, froment ou mélange des deux en proportion plus ou moins riche. Ensuite les mars: orge, avoine mêlée de vesces, très rarement blé de printemps. Enfin la jachère utilisée comme pâturage, ce qui permettait une fumure sommaire par le bétail (éventuellement, apport d'un peu de marne avec les

cesendres du foyer). Sur une partie de la jachère, on plantait des pois et des fèves. Chaque mois d'avril on retrouvait donc les trois divers types de végétation mais répartis différemment sur le terrain. Le cycle permettait à la terre de se régénérer.

La ferme était qualifiée « de onze bonniers de terres labourables à la saison » parce qu'elle était divisée en trois soles (royes en wallon) de onze bonniers permettant les usages successifs indiqués ci-dessus, pendant trois saisons successives d'exploitation. D'après un document des archives notariales, cette ferme pouvait satisfaire à l'alimentation de dix familles.

Cette ferme pouvait aussi être considérée comme ferme d'une charrue (trente bonniers), et d'après l' « Histoire de Montigny-le-Tilleul » de Sottiaux, son cheptel pouvait compter 4 chevaux, 3 vaches, 1 veau, 4 porcs (animal de faible rapport, vu que quasiment tout le monde en élevait), 60 moutons. Elle était aussi la seule, avec celle de l'abbaye, à pouvoir élever des pigeons.

L'outillage était faible; la charrue en bois, avec seulement le coutre et le soc de fer, rendait indispensables trois à quatre labourages, pendant lesquels une fumure maigre et insuffisante était enfouie. Etant donné le terrain lourd, les quatre chevaux n'étaient pas souvent de trop pour tirer la charrue. Chez nous, le cheval était préféré comme animal de trait.

Comme on l'a vu, la production de céréales était préférée, c'est celle qui offrait le plus de débouchés. On semait à la volée et il fallait de 2 à 3 hectolitres de semence à l'hectare. Souvent, fin juillet, les grains étaient fauchés, à peine mûrs, pour éviter l'égrenage avant le battage au fléau.

Vauban évaluait le rendement à 4,5 pour un, pour le « bon blé » sur terres médiocres, à 5,5 pour un sur les bonnes terres, mais il fallait tenir compte des jachères, ainsi que des mauvaises récoltes. Le seigneur percevait un droit de terrage, payé par les bourgeois de Lobbes et autres ayants héritages hors les bailles ou barrières (enclos) de 6 deniers par bonnier. Etant donné les charges, impositions, aléas, le rendement final était souvent dérisoire, mais c'était le seul moyen d'assurer la vie. L'agriculteur s'y retrouvait par des activités de cumul: transport, coupe de bois, affermage des dîmes.

Une mauvaise récolte, la maladie, un accident, contraignaient le malheureux à l'emprunt à intérêts élevés, quelquefois 4% par mois et plus, une fois la dette reconnue, l'aliénation des biens marquait souvent l'aboutissement inévitable, à plus ou moins longue échéance.

Malgré tout, il y a quelquefois excédent de grains, c'est ainsi qu'en 1590 on note des exportations de Ragnies vers le Hainaut.

L'augmentation de l'élevage, et notamment du bétail plus lourd, permet de mieux fumer les terres. Le besoin de laine et de peaux est en faveur du mouton. La basse cour permet d'améliorer le menu.

Pour vivre de sa ferme, il faut disposer de 12 à 14 hectares, des moutons, des cochons, 6 vaches, 4 boeufs. Si nous observons ce critère, seul un propriétaire dépasse ce niveau.

En dehors des céréales, la culture du lin et du houblon revêtent une importance non négligeable. D'après Raucq, c'est vers la fin du XVIe s. que débute la torréfaction de la chicorée, qui s'est maintenue jusqu'après 1950. Le parfum qu'elle répandait était agréable et attirait toujours, chez les Wilbert, des gamins qui venaient échanger un ancien paquet à chicorée vide contre une racine de chicorée torréfiée, qu'ils mâchaient comme une chique. Cette chicorée a longtemps été cultivée à Lobbes.

Pour ceux qui louaient, le bail à ferme: mode de location laissant au fermier tous les risques de l'exploitation, moyennant un loyer fixe d'avance, partie en nature, partie en argent, était d'usage, ainsi que le métayage.

Sur base de 6 à 7 bovins, 8 chevaux, 200 ovins par 100 hectares, on pourrait se faire une idée du cheptel de la ferme de l'abbaye. Les bois offrant le pacage des chevaux et bovins ainsi que la païsson des porcs, il est évident que cette évaluation devrait être tant soit peu augmentée.

Etant donné que 100 ovins produisaient 60 agneaux par an, et tous les avantages apportés par le reste du cheptel, on calculait que l'élevage pouvait rapporter 25% du capital investi, sauf les cas d'épizooties/sècheresse/guerres.

Une extension de l'agriculture n'était pas possible sans déboisement, mais l'Etat liégeois s'y opposait. La mise en valeur des terrains pauvres communaux a connu des essais peu encourageants. On a aussi essayé de réduire les jachères en pratiquant l'assolement quinquennal, malheureusement, on n'avait pas d'engrais.

N'oublions pas les guerres et leurs ravages. Des truands, bateleurs, malandrins, écorcheurs, tondeurs et retondeurs, ribaudes, suivaient les troupes en campagne et moissonnaient ce qu'elles n'avaient pu enlever, ce qu'ils ne pouvaient prendre, ils l'incendiaient.



Ci-dessus, types de fermes d'après Bruegel

Avec cette agriculture modeste, l'usage du mauvais gré, dont Maurice des Ombiaux a fait l'objet de son roman « Le maugré » n'a peut-être pas eu d'exemples à Lobbes. Changeons d'époque un instant. Toutes les fermes ont leur charme, leur mystère, leur secret.

La ferme de la Folie, comprenez de la Feuillée, quoique rattachée à la paroisse de Lobbes, se trouve sur le territoire de Ragnies. On raconte qu'un fermier, soit par malheur soit par incompétence, voyait ses affaires périlcliter. Après maintes visites d'huissier, les créanciers obtinrent gain de cause en justice. La ferme devait être vendue pour leur permettre de se faire payer. Notre fermier était au désespoir. Que lui restait-il à faire? Qu'allait devenir sa famille? Il lui vint l'idée de faire croire que la ferme était hantée. A tous les acheteurs potentiels qui venaient visiter la ferme, il faisait dresser les cheveux par des récits épouvantables, il en vint même à se déguiser en fantôme et à se promener la nuit tenant au bout d'un bâton une énorme betterave creusée et taillée en forme de crâne à l'intérieur de laquelle brûlait une chandelle! L'histoire ne dit pas combien de temps cette macabre farce a duré, ni comment elle s'est terminée, mais les brouillards qui remontent de la Sambre, à certaines époques de l'année, les cimetières militaires situés à très peu de distance de la ferme, ne sont pas sans inspirer une certaine crainte à ceux qui s'y égarent, surtout la nuit.

On pourrait encore parler d'un certain bail de la ferme du Champ du Loup; des mariages fastueux avec chars, cabriolets, landaus, berlines des fermiers d'autrefois ... des souvenirs pas si anciens ... balayés par le tumulte, l'indifférence, le train d'enfer de la vie moderne.

4. Métiers

Le XVI^e s. a été un siècle de destruction, mais après avoir détruit, il fallait bien reconstruire, c'est dire que les ouvriers du bâtiment ont été très recherchés alors. Déjà au début du siècle, on voit des Lobbains à l'oeuvre à Beaumont. Ils ont eu l'occasion de se faire embaucher à Binche, à Mons, et évidemment à Lobbes et à Thuin. Beaucoup de propriétaires manquaient hélas de moyen pour construire ou reconstruire.

Ce sont des maçons, plafonneurs, charpentiers, couvreurs d'ardoises, couvreurs en paille, menuisiers, tailleurs de pierre. Beaucoup avaient fait leur apprentissage dans les ateliers de l'abbaye. Comme les journées étaient longues, pas question de rentrer chez soi tous les jours. La femme et les enfants, les parents s'occupaient du lopin de terre, pendant la bonne saison. La famille se retrouvait réunie vers la Saint Remy, période de la ducasse, du paiement de diverses taxes et rentes (sur les porcs, etc.) et des derniers plaids généraux de l'année.

Quelques ouvriers allaient gagner leur vie à Thuin ou à Sars-la-Buissière.

Parmi les activités locales, on peut retrouver les bûcherons, scieurs de long, fendeurs de bois, briquetiers, cloutiers, quincailliers, qui restaient au village, travaillant soit à leur compte ou pour le compte d'un courtier ou d'un gros marchand étranger à la localité. Leur atelier se niche près de l'étable.

Si nous faisons le tour du village, nous ne manquerons pas de rencontrer, selon la saison, le herdier communal menant les bêtes de tout un chacun à la pâture, des ouvriers des bois confectionnant des fagots pour le compte de la communauté ou d'un marchand de bois, une équipe de moissonneurs ou faneurs suivant une charretée, en chantant, bavardant et riant. Le charron est en train d'assembler un char sur sa cour encombrée de bois et de roues. La forge retentit des coups de marteau sur l'enclume, des étincelles jaillissent du fer rouge, il ferre les chevaux, fabrique fers de charrue, de bêche, pioche, faucille, cercle les roues de lourds bandages de fer. Des rouliers font claquer leur fouet aux oreilles des chevaux et s'égosillent à perdre haleine pour leur faire franchir avec un lourd chariot un tienne ardu, le

sourd roulement s'accompagne du martèlement des sabots ferrés et du tintement rythmé des grelots. Le bourrelier chante en réparant des harnais. Le tonnelier serre les douves d'un fût. Le tailleur d'habits vérifie ses mesures. Le cordonnier prépare son fil à la poix pour coudre ses semelles. Le tanneur dépoile et écharne ses cuirs.

Y avait-il un boucher? Pas selon notre conception actuelle de ce métier. Presque tout le monde était producteur de viande, mais le travail du boucher se ramenait à aller tuer le cochon, le mouton, la vache, peut-être dans un bâtiment prévu à cet effet.

Pendant longtemps les gens allaient cuire le pain au four banal, il leur en coûtait un pain sur vingt au seigneur. Dans certains endroits la banalité avait été rachetée au seigneur et le four était devenu commun. Le boulanger n'a donc été longtemps qu'un ouvrier salarié avant d'acquérir son indépendance, mais ceux qui cultivaient le grain préféraient cuire leur pain eux-mêmes. Ils savaient ce qu'ils mangeaient, de là vint l'habitude d'avoir un four particulier dans les fermes et dans les familles importantes.

La carte Ferraris nous a gardé le souvenir de deux auberges: la Gargotte et le cabaret Lagarde, mais il y en avait sans doute d'autres. Ce cabaret Lagarde, situé sur la route de Binche, en bordure de la localité, devait être bienvenu de ceux qui arrivaient après l'heure de retraite. Les cabaretiers et ceux qui brassaient leur bière devaient payer les droits d'afforage, qui étaient partagés entre le mayeur, ses échevins et l'église paroissiale. Les marchands de vin devaient aussi acquitter cette taxe. Liège aussi imposera une gabelle sur les boissons alcooliques. La vigne cultivée depuis longtemps à Lobbes connaît un désintéret. L'abondance de vins étrangers meilleurs sur le marché aura joué en sa défaveur.

La vannerie est aussi un métier dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nous, grâce à la société des Hottes.

La seule banalité, qui se soit maintenue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, est celle du moulin, pas de concurrence possible, le meunier et ses aides ont leur pain assuré. Pour les graines déagieuses, il fallait aller au stordoir de Thuin pour en

extraire l'huile comestible, ou l'huile de lin utilisée pour les peintures. Peut-être pressait-on l'huile de faines pour l'éclairage à domicile, avec des outils de fortune?

L'épicier, alors, portait bien son nom puisqu'il ne vendait que des épices, notamment sel et poivre, éventuellement des chandelles, quelques bonbons de sa fabrication.

Le travail artisanal était libre à la campagne, réglementé par les corporations à la ville. La laine des moutons, le lin cultivé au village, y trouvaient une main d'œuvre bon marché. Si les paysans et les artisans continuaient à mener une existence semblable à celle des générations éteintes, d'autres connaissent de sérieuses transformations dans la façon de travailler.

La femme pouvait se faire une clientèle comme lingère, tailleur, couturière chez elle ou à domicile. Elle pouvait gagner sa vie comme messagère-colporteuse. L'hiver les femmes, après avoir fait leur ménage, à la veillée, filaient le lin ou le chanvre, que le tisserand de l'endroit ou de la commune voisine transformait en toile, rude presque toujours, mais de longue durée.

Et le travail des enfants? S'ils n'étaient pas mis en apprentissage à 7 ans accomplis ou en service vers 9 ou 10 ans, ils aidaient les parents en soignant les animaux, allaient ramasser de la nourriture, hâchaient et cuisaient des végétaux pour les élever. Ils se rendaient utiles à la cuisine, nettoyaient, recueillaient sur la rue le crottin de cheval, etc ... Ceux qui avaient une adresse, une intelligence, une voix exceptionnelle, un talent musical, avaient des chances de se faire parrainer par l'abbé.

En résumé, la collectivité souffrait de l'insuffisance de terres et de biens à exploiter à Lobbes, pour s'en sortir il fallait toucher un peu à tous les domaines de l'activité y compris la fraude et le braconnage.

Pourtant, les nouveaux venus, s'ils étaient fortunés et bien acceptés par le seigneur, arrivaient souvent à s'y tailler une situation, il fallait avoir un certain sens des affaires.

1. Alimentation

Nous avons vu que l'approvisionnement en grain n'était pas assuré à Lobbes, ce qui restait vrai si on y incluait ce qu'on pouvait récolter sur les terres des fermes lobbaines de l'abbaye. Le complément nécessaire devait venir des dîmes, perçues dans les autres localités et partiellement revendues sur place par l'abbaye, quand cette rentrée n'était pas perturbée par des mauvaises récoltes et/ou des interdictions d'exportation du gouvernement des Pays-Bas. Non seulement le grain était cher mais au moulin, au moment de la mouture, il fallait encore acquitter au meunier, en plus du tarif habituel, un impôt appelé l'oeil du moulin pour l'Etat liégeois.

Une preuve de l'affranchissement du four banal, c'est que le mot « gettes » (morceau de pâte gardé dans le pétrin, avant la cuisson précédente de pains, qui devait servir de levure dans le pétrissage suivant) devient d'un usage courant.

Avec le pain, un peu de fromage de brebis ou du lait. La vache est élevée pour les produits laitiers, la viande n'est pas le premier intérêt recherché.

Si nous avons la curiosité de jeter un coup d'oeil par dessus les haies, nous découvrirons que les jardins d'alors, jalousement cultivé par toute la famille, n'ont rien à envier à ceux d'aujourd'hui avec leurs salade romaine, salsifis d'Espagne, endive, concombre, oseille, haricot vert, choux, poireaux, persil, oignons, épinards, pois, fèves, féverole, civette, ail, échalotte, navets, raves, les carottes sont jaunes et moins bonnes. On y trouve aussi des plantes aromatiques qui, jointe au sel et au poivre, donneront du goût aux préparations culinaires, aux soupes, etc. Enfin, la bourrache n'est pas oubliée, cette plante médicinale, sudorifique, diurétique, purgative. C'est aussi d'alors que date la rhubarbe qui orne tant de potagers à Lobbes.

Pour ce qui est de la viande, on sert les jours gras: mouton, chevreuil, perdrix, mais seulement chez quelques uns et quelques

jours par an. Ailleurs, on se contentera du porc tué à l'approche de l'hiver, quelquefois du pâté de lapin ou une volaille.

Les temps maigres: Avent, Carême, Quatre-Temps vigiles, le poisson était à l'honneur. Heureusement le poisson de mer, et particulièrement le hareng, se démocratise dans toute l'Europe et est parfois moins cher que le poisson de rivière ou d'étang. Vers 1560 fonctionnait entre Gand et Paris, un service de charrettes rapides pour le transport du poisson. Les huiles les plus courantes étaient celles de navettes et de faines.

La bière gagne du terrain sur le vin, son odeur, relevée par le houblon, se faisait sentir de temps en temps dans le village dans les bonnes maisons. Les malheureux se contentaient d'eau, leur grand luxe était une bière faite d'eau bouillie avec du son. Le vin était cher, 1 journée 3/5 d'homme pour un litre.

Dans les vergers, on trouvait des poires, des pommes, des cerises, des prunes auxquelles on pouvait ajouter des fruits sauvages: les mûres et les prunelles, les nèfles. Le fruit est alors la seule source de sucre pour beaucoup. Par ci par là une vigne grimpante s'accrochait à un mur.

A table, on prend les viandes avec les doigts, le couteau en main, on les étend sur des rondelles de pain appelées tranchoirs. Pour prendre d'un mets liquide chacun puisait, à son tour, dans le vase commun. L'hygiène et la propreté font défaut, en général, Lobbes a échappé aux épidémies, c'est peut-être le signe que la situation y était meilleure sous cet aspect.

2. L'habitation

Tantôt bâtie le long du chemin, tantôt perpendiculairement à celui-ci, voire située sans ordre apparent au milieu d'une parcelle de terrain, peut-être pour occuper la terre la moins productive, quitte à ne plus être accessible que par un sentier quelconque qui traverse les prés de plusieurs voisins, basé sur un antique système de servitude de passage, telle est la maison de jadis. Elle abrite gens, animaux, réserves alimentaires et de chauffage, dans une espèce de promiscuité qu'on ne comprendrait plus de nos jours.

Maisonnettes en bois et en torchis, percées de rares fenêtres, coiffées d'un toit de chaume, ordinairement de pente plus accentués que les autres toits, souvent sans étage.

Maisons de pierre avec quelques fenêtres de dimensions plus amples sous le toit d'ardoises, les deux se voient concurremment avec des maisons de briques, un matériau longtemps oublié mais qui revient en vogue. Le bois par contre est délaissé et, par endroit, interdit dans la construction, sauf comme charpente.

Dans les habitations, la même pièce dallée, le plafond formé sur des solives apparentes, sert tour à tour de salle à manger, de chambre à coucher, de salle de réception. Des incendies fréquents ont incité les gens à adopter la cheminée large rectangulaire en briques et en pierre aux parois épaisses bien maçonnées, dans laquelle brûle le feu ouvert, source de chaleur et de lumière, avec l'appoint d'un cierge ou d'une torche, ou d'une lampe à huile avec mèche, quand on doit faire un travail plus délicat.

Le bois reste le combustible domestique, le charbon de bois ou de terre est réservé à la forge ou à l'atelier, qui sont mieux aérés permettant l'évacuation des fumées. L'allumette n'étant pas encore connue, on conservait le feu sous la cendre.

L'ameublement était simple: chaises, bancs, table, coffre, armoire, lit avec matelas en plumes ou autre.

Le luxe était d'avoir une fenêtre haute aux petites vitres serties dans un réseau de plomb. La ville de Namur s'était spécialisée dans le commerce et la fabrication d'articles en plomb.

L'homme s'habillait d'un haut-de-chausses, d'une blouse et d'un bonnet. Les tableaux de Bruegel nous ont conservé le souvenir de ces vêtements aux coloris multiples.

3. Déplacements - Postes

Les plus aisés allaient à cheval, les autres à pied. Un service des postes international, inauguré en 1516, sera le monopole des princes de Tour et Tassis. Ne pouvaient s'en servir que quelques privilégiés. Le courrier mettait plus ou moins deux jours pour passer de Bruxelles à Paris. Il existait aussi un service régulier de transport de personnes et de marchandises par bateaux de Huy à Liège, et de là jusqu'à Maastricht.

4. Les grands moments de la vie

Malgré la baisse continue des salaires pendant tout le siècle et l'enchérissement des produits, qui favorisent ceux qui possèdent et produisent, au détriment de ceux qui travaillent et consomment, le XVI^e s aura été une époque où l'on aimait s'amuser. Cette baisse et cet enchérissement sont d'ailleurs atténués par le fait que chacun est à la fois consommateur et producteur.

D'autre part, les gens se faisaient un bonheur à leur mesure, très humble, où il entrait de l'insensibilité, de la résignation et une multitude de petites joies. Se contentant de ce qu'ils avaient, ils n'enviaient pas leurs maîtres.

La foi religieuse était générale et sincère, chacun y tenait d'autant plus qu'elle était plus pénétrée de coutumes mêlées à la vie quotidienne, car les messes, les fêtes étaient leurs seules occasions de divertissement. Plus près de la nature, plus souvent seul que de nos jours, qu'il cultive sa terre ou s'applique à sa besogne penché sur son établi, l'homme n'a qu'un interlocuteur, c'est Dieu, à qui il confie ses alarmes et son désarroi, et de qui il attend secours et réconfort.

La religion était à la base des moments clés de la vie. Après le baptême, il y avait réunion, autour du lit de la mère, des

commères apportant leur écot (pâtés, fruits) et on tenait un banquet dans la maison même. A la première communion, les amis et parents fêtaient dignement ce rite de passage au monde de l'adolescence, avec son ouverture vers le monde des adultes, auquel on accédait par le mariage, qui intervenait à un âge mûr, entre 25 et 30 ans pour l'homme, la femme n'avait guère que 15 ans souvent, et donnait lieu à de longues fêtes, festins et bals. Un édit de 1546 devait défendre d'admettre au banquet nuptial plus de vingt personnes choisies parmi les plus proches parents et amis et, d'en prolonger la durée au delà du lendemain à midi.

La mort elle-même n'était pas dépourvue d'un certain appareil, avant c'était le défilé des voisins et connaissances, des parents, du curé, du maieur, du seigneur parfois. Puis, quand la mort avait fait son oeuvre, la veillée. C'est encore Bruegel qui nous en a laissé un souvenir avec son tableau « *La dormition de la Vierge* », qui nous fait entrer dans la salle unique de la maison et nous livre ses secrets. Les funérailles, encore une occasion de repas, de distributions aux pauvres. Nous devons aussi déplorer le taux élevé de mortalité infantile.



Le folklore, cette mémoire des peuples, avait été combattu par l'Eglise, qui y voyait des manifestations d'un paganisme mal extirpé, pourtant le grand feu de la St Jean, par exemple, dure jusqu'à la fin du XVI^e s. Les jours gras, le carnaval qui avait été interdit, revient d'Italie.

L'âme humaine a toujours eu besoin de se défouler et elle a saisi l'occasion des fêtes religieuses pour donner libre cours à son exubérance.

L'année liégeoise commençait à la Noël. Toute une série de fêtes s'échelonnaient: les Saints Innocents le 28 décembre, les Rois: date du premier plaid général et occasion de rencontres; le lundi perdu qui suit les Rois: fête mal vue de certains milieux religieux. Ces premières fêtes ont d'ailleurs servi de modèle au tableau « *Le dénombrement de Bethléem* » de Bruegel. Puis on devait attendre la Chandeleur le 2 février (lendemain de la Ste Brigide), l'Annonciation le 25 mars à laquelle on associait l'Élévation du corps de St Ursmer, le carnaval, la St Ursmer le 18 avril, la St Marc le 25 avril, Pâques, la Dédicace de l'église abbatiale St Pierre le 27 mai, St Landelin le 15 juin, SS. Pierre et Paul le 29 juin, la Commémoration de St Benoît le 11 juillet, Ste Renelde le 16 juillet, St Pierre-aux-liens le 1er août, la Dédicace de St Michel le 29 septembre, la St Remy le 1er octobre, la ducasse, sans compter toutes les fêtes mobiles, les fêtes de la B.V. Marie, les fêtes d'autres saints, etc...

Les fêtes préférées étaient celles qui s'accompagnaient d'une procession, c'est-à-dire la St Ursmer, la St Marc (les Rogations), la Fête Dieu instituée à Liège à l'instigation de Ste Julienne du Mont Cornillon (une religieuse lépreuse morte à Fosses en 1258), l'Assomption. La plus suivie était probablement celle de St Marc qui attirait à Lobbes une foule d'étrangers (hélas le départ des chanoines avait détourné une partie de cette foule vers Binche qui possédait depuis les reliques).

La fête se préparait par la toilette de la maison, les tartes à cuire, l'approvisionnement en victuailles, les habits à remettre en bon état, les lessives, tout le monde était mis à contribution mais les mamans surtout. Le jour arrivé, c'est d'abord la messe. Pas question de manger avant d'être rentré à la maison. Un édit de

1531 défend d'ouvrir les cabarets aux heures de grand'messe et des vêpres, ni sans doute pendant la procession.

La procession était accompagnée des édiles civils et des gardiens de l'ordre, mais elle était l'affaire de tous, du plus petit au plus grand. Des reposoirs étaient prévus de ci de là sur le parcours. Le trajet était jonché de fleurs, des bannières aux couleurs vives flottaient partout, accrochées aux façades ou portées par les divers groupes participants et confréries.

Des chars représentant des pantomimes religieuses telles que la Décollation de St Jean-Baptiste, Jésus Christ en ecce homo entouré de soldats romains, l'Enfer (une machine en osier simulant une gueule ouverte) et les diables avec leur fourche. Entre ces chars défilaient, tantôt un groupe de la Sainte Famille avec les bergers, tantôt les trois Rois superbement montés sur des chevaux caparaçonnés avec leurs serviteurs, ou encore St Michel entouré d'une troupe d'anges aux ailes bleues et roses. Des groupes d'enfants chantent des cantiques. Des musiciens font retentir bombarde, chalumeau, vielle, luth, flûte, trompettes, tandis que les tambours rythment la marche. La beauté des costumes réjouit les yeux.

Le clergé, entourant le baldaquin sous lequel le curé porte le Saint Sacrement, les pèlerins, groupés autour des porteurs de statues de saints, ferment le cortège. Contre les façades et aux fenêtres se pressent les spectateurs, tandis que dans l'embrasure des portes brillent des cierges, de part et d'autre de la statue du saint honoré dans la maison.

Mais voici que les cloches se font entendre de nouveau, les participants vont entrer à l'église pour une dernière action de grâces.

A la sortie, un vin d'honneur est servi aux dignitaires civils et ecclésiastiques qui ont assisté à la procession.

La foule se précipite dans les cabarets pour se désaltérer et faire une danse, car les cabaretiers ont su retenir les musiciens.

Enfin, on se décide à regagner ses pénates, et le repas pourra commencer. Après quoi on peut encore se consacrer à la danse,

puis c'est le temps de s'occuper des animaux qui ont été un peu négligés, quoique la grand-mère était restée pour garder le logis.

Viendront les jeux de boules, de balles, de billes. C'est l'instant d'évoquer le conte de Maurice des Ombiaux « *Margot de Haynaut et la petite Reine Blanche* ». Il y a aussi le tir à l'arc à la cible ou à la perche. La soirée se partage entre la table, la danse, les jeux, les histoires racontées par l'un et par l'autre.

L'époque a aussi connu le théâtre ambulant qui allait, de localité en localité, jouer les mystères, des tragédies sur des sujets bibliques, la Passion était la plus courante. On en a donné à l'abbaye de Cambron, sans doute interprétés par les « duodeni » (des jeunes gens qui étaient instruits pour rehausser les offices religieux, par la musique vocale ou instrumentale). Charles Quint admirait leurs qualités de musiciens et en a attiré à sa Cour. Les collèges de Jésuites ne manquaient pas d'exercer leurs élèves à ce théâtre, souvent en latin, quelquefois en wallon.

Une autre occasion de distraction, c'était les veillées, où l'on parlait, expliquant aux jeunes les bonnes coutumes, ou leur racontant les légendes et contes du terroir. Les ombres que les flammes du foyer projetaient sur les murs accentuaient et donnaient du relief à l'envoûtement qui s'emparait des auditeurs. On chantait des airs populaires et nationaux. C'est ainsi que les traditions se conservaient plus intactes. Tout cela se passait en travaillant tous ensemble à la lueur du foyer. Ces réunions se faisaient entre voisins d'un même quartier, une fois chez l'un, une fois chez l'autre, pour épargner le chauffage. Aucune maison n'était pourtant laissée à l'abandon, quelqu'un y restait pour la garder en cas de visite indésirable.

Et il se présentait ainsi, tout au long de l'année, mille sujets de réjouissances. La moisson était une fête, par exemple.

On pourrait encore parler des farces et plaisanteries que les gens aimaient à se jouer l'un à l'autre, de quelques faits divers comiques. Toutes ces ambiances, on les retrouve dans les tableaux de Bruegel, l'esprit d'observation qui le caractérise le porte à nous rendre, avec un soin méticuleux, les moindres détails. C'est cette qualité qui a fait de lui un vrai artiste de la Renaissance. On peut admirer en lui aussi la façon spirituelle

dont il use pour nous faire sentir les travers de l'homme, notamment dans ses « Proverbes » et ses dessins satiriques.



Joachim Patenier et Henri Blès de Bouvignes sont les peintres liégeois qui lui sont le plus proches.

Un poète français, Ronsard, a visité la Belgique en 1538. Certaines de ses oeuvres ont été mises en musique par Roland de Lassus. Un ami de Ronsard, également attaché à la Pléiade, Du Bellay a lancé le célèbre manifeste: Défense et illustration de la langue française.

Tant dans les oeuvres d'art que dans les lettres, une tendance se dégage: artistes et écrivains savent qu'une façon sûre de plaire aux puissants de ce monde, c'est de leur montrer des sujets naïfs, toujours perdants: les grands ne veulent connaître le peuple que pour en rire. Il y a fort à parier que le peuple, dans le secret de ses veillées, leur rendait la pareille.

5. Les solidarités

Au sein du village se sont créées ou se créent, au gré des circonstances, des solidarités de tous genres: solidarité entre le seigneur ou ceux qui lui sont associés dans l'exercice du pouvoir et leurs sujets, solidarité entre paroissiens, solidarité entre membres des confréries, solidarité entre les familles, solidarité entre les membres d'une même famille, solidarité entre hommes, solidarité entre femmes, solidarité entre les morts et les vivants. Le bien commun dépend de tous et de chacun.

Le seigneur et les principaux propriétaires fournissent du travail à la masse. Dans les mauvaises années, ils lui prêteront du grain ou une certaine somme d'argent pour leur permettre de vivre en attendant la récolte. En retour, les bénéficiaires iront les aider dans les moments de presse ou en cas de difficultés.

L'église, la seule paroisse, un lieu sacré où règne un mélange d'obscurité et de lumière. Les fidèles y entendent la messe agenouillés ou debout. Les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Il n'y a pas de chaises, pas de chaire, le prône et le sermon sont prononcés dans l'avant choeur. L'ornementation est sobre: autels, statues, bannières. C'est l'endroit où tout le monde vient, que ce soit pour la messe, les fêtes religieuses, les processions; les visites princières et épiscopales, les baptêmes,

mariages, enterrements. Tous sont enfants d'un même père divin, frères dans une même famille. Chacun donne son obole pour acheter un livre, un calice, un reliquaire, ... qui deviennent propriété collective.

L'église étant le seul bâtiment couvert public, le sacré et le profane s'y mêlaient et s'y succédaient. Elle servait de refuge en cas de guerre.

La sonnerie de l'Angélus revêt les deux fonctions laïque et ecclésiastique, quand elle rythme le déroulement de la journée de travail, tout en invitant à la prière.

Les confréries imposent une cotisation, mais leurs membres, en cas de maladie ou d'invalidité, recevront des secours.

Avant d'être une réunion d'individus la communauté villageoise est formée d'un regroupement de familles. On se marie peu en dehors de son village, une minorité seulement épouse des gens issus des villages limitrophes. Parrains et marraines sont aussi choisis à l'intérieur du village.

Partout des ustensiles manquent et on se les prête d'une maison à l'autre.

Qu'on tourne son attention sur les veillées d'hiver, conservatoire de la mémoire familiale et locale, ou de la sociabilité des relevailles et du décès, toutes ces occasions entourées d'un rite ancré dans les habitudes concernent un cercle restreint de familles. On y voit, sur des bancs distincts, adultes, adolescents, hommes, femmes. Les jeunes y participent pour recevoir un enseignement des moeurs et des idées reconnues par leurs ascendants, mais le jeune qui se serait hasardé à émettre des critiques sur ces sujets, aurait été rejeté de son milieu et expulsé sans le moindre ménagement, s'il n'avait promptement fait soumission et demandé pardon, il fallait mordre sur sa chique comme on dit, il en était rarement autrement, la piété filiale comptait alors. L'individu est ainsi souvent sacrifié pour le bien général.

Voyons maintenant quelques cas de solidarité à l'intérieur de la famille:

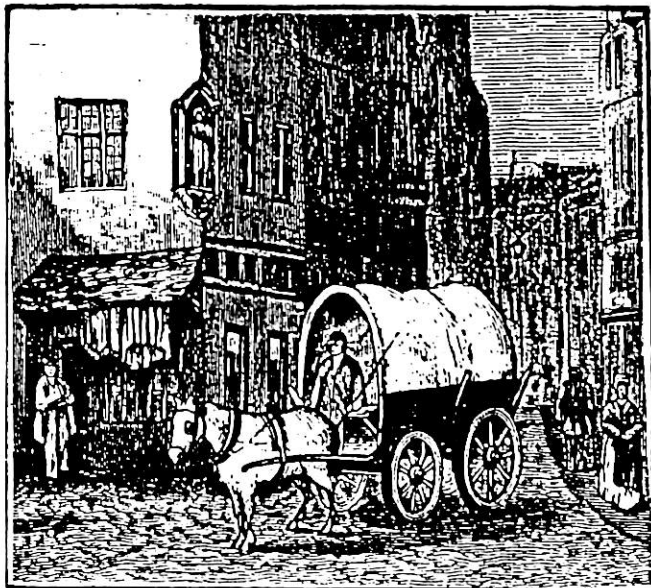
- la faveur du temps était pour l'indivision des biens, après la mort du père, l'un des enfants (souvent l'aîné) reprendra l'activité du père, les autres obtiendront une somme d'argent ou un bien accessoire, en compensation.
- pour éviter que le capital familial ne s'amointrisse mais, au contraire, s'agrandisse, la réalisation de transactions foncières et le mariage sont subordonnés à l'accord de la parenté.
- il y a parfois communauté de résidence avec les parents âgées, pour veiller à leur entretien. A leur mort, frères et soeurs célibataires cohabiteront avec leur frère marié, successeur dans les affaires du père,
- solidaire dans les profits, la communauté familiale reste responsable des erreurs de gestion ou de la malchance de chacun de ses membres, dont l'endettement individuel sera pris en charge collectivement.

Le village, c'est la présence de lieux de rencontre, où s'exprime une sociabilité commune. La forge, le moulin, l'auberge pour les hommes, ils s'y confient leurs problèmes, leurs espoirs, leurs secrets parfois et, en dehors d'un réconfort moral, se développeront des projets communs, dont la réalisation individuelle aurait été impossible. Les femmes pourront communiquer entre elles à la fontaine, au moment de la corvée d'eau, un endroit où les nouvelles du village s'échangent, où on se questionne sur la raison de l'absence de telle ou telle commère.

Le culte des morts enracine la descendance auprès des ancêtres reposant dans le cimetière. La sépulture hors du cimetière était ressentie comme une mise au ban de la communauté des chrétiens, qui privait le mort de la protection de l'Eglise pour le jour du Jugement. En dehors de la présence de certaines tombes dans l'église, les statues des saints y étaient un rappel de l'au-delà, de la communion des saints, cette collaboration des morts et des vivants. Ce n'est pas pour rien que l'église et le cimetière étaient juxtaposés. L'inquiétude face à l'incertitude du salut était un message moral censé accepté par tous.

Pourtant les mentalités évoluent, on constate principalement:

- une baisse du respect pour la propriété d'autrui.
- une tendance à l'hostilité envers les villes.



LES BOIS

Pour l'Occidental d'aujourd'hui, le bois n'est plus guère qu'une matière première entrant dans la fabrication du papier, il a été détrôné dans bien des domaines et remplacé, parfois avantageusement. On a compris l'importance des forêts, comme élément d'équilibre pour préserver la vie à la surface de la terre. La forêt épure l'air et l'eau. Le déboisement amène une augmentation de la température, des vents trois fois plus forts, une diminution des pluies, la neige fond plus vite. Pourtant la recherche du profit immédiat, par une minorité, ne tient aucun compte de toutes ces raisons, les tronçonneuses ne se lassent pas d'anéantir des forêts.

Autrefois, l'homme vivait en communion avec la nature, il usait mais n'abusait pas. Il était dépendant du bois pour construire sa maison, pour se chauffer. Beaucoup d'ustensiles et d'outils étaient en bois. Les terrains boisés regorgeaient de gibier, de plantes utiles pour l'alimentation des hommes et du bétail: fruits, champignons, simples, herbes. Quand on avait rien d'autre à manger on faisait du pain avec les rhizomes de certaines fougères, des écorces, des glands, l'écorce et l'aubier du bouleau. La myrtille servait pour la teinture des tissus. Le charbon de bois salait les aliments. Les cendres de bois contenaient de la potasse pour lessiver le linge. Il n'est donc pas étonnant que les populations aient accordé tant d'importance à ce que leurs droits légitimes à se procurer toutes ces choses soient reconnus officiellement par les seigneurs.

Quand l'abbaye s'est installée à Lobbes, la quasi totalité du territoire était couverte de forêts, seule l'eau le disputait à la forêt. Du VIIe au XIe siècle, des défrichements ont permis à l'abbaye de se développer, et l'abondance des bois n'a pas donné lieu à des difficultés du côté de l'approvisionnement d'une communauté villageoise peu nombreuse, encore fortement composée de sainteurs dociles. Comme le dit Warichez: Les bois, dons gratuits de la nature, sont l'objet d'une appropriation rigoureuse et d'une réglementation étroite de la part de l'abbaye. Les habitants jouissent de certains droits d'usage dans la forêt, mais de peur que ces droits ne diminuent l'autorité du seigneur propriétaire, ils vont payer un cens reconnaissant. Chaque foyer

devra payer une poule par an. A ce prix les manants peuvent recueillir le bois mort pour leur chauffage, et sujet à l'accord préalable de l'abbé. Le monastère se réserve les chênes et hêtres, les essaims d'abeilles et le panage (pâturage des porcs). Telle est la situation au XIIe siècle, d'après les premiers textes sur le sujet. Le cartulaire 35 nous apprend aussi que les masuyers pouvaient avoir du bois pour la construction, ainsi que pour le cercueil de leurs défunts.

Au Moyen Age, les bords des forêts étaient exploités pour le chauffage et traités en taillis à courte révolution. Les terrains pauvres déboisés ont été abandonnés à la végétation sauvage et ont servi d'aisances. Les terrains d'une meilleure qualité, offrant une couche de terre arable plus épaisse ont été convertis en culture. La surface boisée a diminuée régulièrement jusqu'au XIIIe siècle. Le centre des bois était laissé en futaie, on n'y faisait qu'une exploitation disséminée, de ci, de là, par pieds d'arbres, selon les besoins. Certaines parties étaient laissées en réserve, avec interdiction aux riverains d'y pénétrer.

Le 23 mars 1293, une sentence arbitrale ordonne que l'abbé de Lobbes demeurera en possession des grands bois de Lobbes, comme étant partie de ses biens-fiefs, et la communauté de Lobbes en possession de ses droits d'usage dans les mêmes bois, comme par le passé, si avant que ces bois s'étendent contre ceux de Thuin. On ne dit pas quels sont ces droits d'usage de la communauté de Lobbes, l'arbitraire subsiste. Les amendes seront partagées, moitié à la justice, 25% au seigneur, 25% à l'avoué.

En 1395 un cerquemange est décidé entre Thuin et Lobbes, des bornes seront placées pour fixer les limites dans les bois.

Les ordres religieux étaient des conservateurs des forêts, dont les produits étaient aussi nécessaires que ceux des champs, ils luttèrent pour les soustraire au domaine commun, ils voulaient en empêcher la dévastation. Le four banal était un moyen pour épargner du bois, qu'auraient consommé trop de fours individuels.

De leur côté, les populations savaient que la forêt présentait des dangers pour la culture: envahissement de broussailles, une retraite où les rats, loups, renards, sangliers se sentaient à

couvert des représailles de leurs victimes, un endroit où des animaux domestiques disparaissaient ou redevenaient sauvages; sans compter qu'elle offrait un asile suffisant aux malfaiteurs avant ou après leurs méfaits.

Au XIV^e siècle, on va diviser la forêt en portions égales, appelées coupes, tailles, assiettes, qu'on exploitait à tour de rôle avec une périodicité qui permettait la reconstitution du boisement. Pour avoir des bois d'oeuvre bien secs et mûrs pour une longue conservation, on ne traitait que les futaies les plus anciennes.

Le 14 juin 1405, le seigneur abbé passe un accord avec la communauté, concernant les bois, en forme de chirographe. La communauté de Lobbes acquiert force et puissance de vendre/couper/donner, par le congé de l'abbaye, chaque fois que l'abbaye/communauté le voudront, une taille de bois. L'abbaye en aura 1/3 des chênes, la communauté 2/3 des chênes. Sur chaque bonnier, il faudra laisser 12 estapleaux (arbres-étalons) destinés au repeuplement du bois par leurs fruits (glands). Ces estapleaux seront désignés et marqués par personne qualifiée reconnue par l'abbaye/communauté. La taille se fera par des bûcherons désignés par la communauté.

L'abbaye aura la priorité comme acheteur à un prix fixé par 8 chevrons. Les masuyers de Lobbes bénéficieront du même prix.

Tout doit se vendre à Lobbes, pour consommation locale, sous peine d'amende. Les voies d'accès aux tailles devront être entretenues en bon état. La communauté peut ramasser les feuilles.

Le pâturage de la St Martin (11 novembre) à la Chandeleur (2 février) est interdit dans les tailles de moins de 3 ans sous peine d'amende. Les bourgeois doivent confier leurs bêtes au herdier nommé par la communauté.

Il est interdit de peler (enlever l'écorce pour en faire du tanin) ou de couper des branches des arbres-étalons sous peine d'amende.

Si l'une des parties engagées ne respecte pas l'accord, elle sera passible envers l'autre d'une peine de 100 florins d'or. Les comparants en répondront sur leurs biens propres et ceux de leur communauté.

Même les bœufs et vaches pouvaient pâturer dans les tailles de 3 ans accomplis, en ce temps-là!

Les bois n'avaient pas encore été partagés entre l'abbaye et la communauté. L'abbaye accordait chaque année à la communauté villageoise une portion de bois à tailler.

Le 19 avril 1450, intervient un record de la justice de Lobbes touchant la juridiction des bois de Lobbes. A cette occasion, on définit les limites avec les bois de Thuin et ceux du Hainaut. L'abbé de Lobbes ne réclame plus seulement 1/3 des chênes mais 1/3 en bois et toutes dépouilles. La communauté a le droit de pâturage dans tous les bois sauf le Bambois et le Bonnet Bois (réservés exclusivement à l'abbaye, c'était les bois les plus proches de l'abbaye). Bonnet exprime peut-être la forme du terrain couvert par ce bois.

Le 21 juillet 1455 un mandement de la Cour féodale du Prince de Liège Jean de Heinsberg, vient soutenir le vassal, abbé de Lobbes, contre ses sujets, dans une contestation élevée à propos d'un bois Darbus.

La principauté et l'abbaye commencent à redresser la tête, malgré les durs traitements que le duc de Bourgogne va encore leur imposer. La fin du XVe s sera pénible pour les 500 Lobbains env. survivants aux désastres qui ont devancé et suivi la bataille d'Othée.

Au début du XVIe s, une période de paix et de prospérité va amener une poussée démographique. L'abbaye a déjà en projet le partage des bois, il faut procéder au cantonnement: opération par laquelle le propriétaire du fonds servant (l'abbaye) abandonne une portion de la forêt grevée de servitude usagère aux usagers (la communauté villageoise), en toute propriété, moyennant la libération de toute servitude sur la partie restante. Mais il y avait aménagement, en ce sens que le seigneur gardait certains droits

sur la partie abandonnée aux manants. Le domaine éminent, la hauteur, a été réservée par le propriétaire sur la partie cédée.

L'ordonnance du Prince-évêque Georges d'Autriche, en 1551, va aussi remettre de l'ordre dans l'exploitation des bois, on y remarque entre autres:

- la délivrance: obligation pour l'usager de se faire délivrer le bois auquel il a droit
- défense aux particuliers d'aliéner leur part de chauffage dans les bois communaux
- défense d'abîmer le recru, en coupant les morts-bois ailleurs que dans les tailles ordinaires
- des pénalités sont prévues, à l'imitation de celles adoptées par les souverains des Pays-Bas. La peine corporelle, rachetable en argent, devient pécuniaire.

Voici les détails du partage des grands bois de Lobbes, entre le seigneur abbé Erme François (1570-1598) et la communauté.

Les manants et habitants de Lobbes ont privilège, usance et possession de prendre et lever les 2/3 de la coupe, taille et dépouilles de certain grand bois de Lobbes, l'autre tiers au profit de l'abbaye. On en rappelle les limites contre le Hainaut et Thuin.

Toutefois, la communauté et l'abbaye se mettent d'accord de partager lesdits bois pour assigner à chacun sa part, touchant la coupe et dépouille seulement. Certains droits seigneuriaux y sont maintenus.

Chacune des parties pourra, dès lors, tant mieux garder son quartier et y couper pour s'en servir comme bon lui semblera et quand elle voudra. Le seigneur abbé aura pour sa tierce part le bois de la Houssière, les 2/3 restant revenant à la communauté. Il s'agit des bois des Bonniers au Nord de Lobbes. Il est entendu que le champiage des bêtes de part et d'autre demeurera franc et libre, par tous lesdits bois, dans les tailles de 5 ans accomplis, les

contrevenants se verront infliger les amendes prévues dans les chartes et privilèges antérieurs.

En outre, le seigneur devra livrer passage à travers le bois de la Houssière au troupeau de la communauté, au départ de chemins dénommés en direction des grands viviers jusqu'au bois de la communauté. Le seigneur a fait sarter en sa part une coulée qui contient 5 bonniers, et ceux de la communauté ont fait sarter une superficie de 3 ½ bonniers. Le dit bois a été divisé et limité ainsi du consentement volontaire des deux parties pour permettre à chacune d'elles d'y jouir de tout profit, émoluments, croissants. Toutefois le fonds et toutes droitures seigneuriales, avec l'héritage du vivier dit de Jean du Cellier appartient nuement et entièrement à l'abbaye.

La politique des défrichements est freinée au XVI^e s, aux Pays-Bas notamment. Le but était de protéger le gibier, mais on voulait aussi conserver en futaie un quart des étendues boisées, car la futaie devenait plus claire et d'autant plus qu'on approchait de la zone périphérique.

Après le partage ci-dessus, le copiste du cartulaire 35 (vers 1758) se demande si les bourgeois ont encore le droit de ramasser le bois pour le feu et de couper des clossains (baguettes qui étaient tressées à l'intérieur du torchis) dans la partie de Mr l'abbé. Les textes sont en effet silencieux à ce sujet.

On a vu aussi vers la fin du siècle que les soldats coupaient du bois pour le revendre et s'assurer un substitut à leur solde souvent défailante.

Un Thudinien se permet de venir abattre des chênes à Lobbes, en 1519.

Les habitants paient à la St Remy un droit sur les porcs, le défaut de paiement pouvait entraîner la confiscation des porcs. Peut-être ce droit était-il la contrepartie du droit de mettre au glandage en forêt (la paission)? On ne le dit pas.

Quand il y avait paission des porcs dans les bois, les bourgeois pouvaient y mettre chacun un porc, à charge de payer la

redevance. A ceux qui n'avaient pas de porc, il était loisible de vendre leur droit à un habitant de la communauté.

Nous arrivons maintenant au 17-19 avril 1617, un document important est enregistré:

Recès de la communauté, joint l'agrément et ratification du seigneur abbé, réglant la champiagne des bêtes à cornes dans les tailles de 6 ans complets, item 20 patars à chaque chêne et 2 ½ patars à chaque corde de leigne accordé au profit et commodité des bourgeois. Sauf que les chênes qui devront être employés pour le service de l'église seront libres et exempts. Suit l'inventaire des droits dont pouvaient se prévaloir les bourgeois:

- obtenir des chênes pour réédifier et réparer les maisons incendiées
- des cordes de bois taillis pour le chauffage ou autres usages,
- du cerisier propre à bâtir et édifier à 2 ½ patars
- item encore sur chacun pourceau qui se mettront à l'avenir à la paisson sur les dits bois aussi 10 patars,
- champiagne des bêtes à cornes à 6 ans complets,
- chevaux dans les tailles de plus de 3 ans, en temps d'été du 1er avril au 1er novembre,
- du 1er novembre au 1er avril les chevaux peuvent aller dans les tailles de 2 ans complets moyennant 3 florins.

La communauté demandait aussi l'accord de l'abbé pour emprunter de l'argent.

Comme on le voit, peu d'avantages étaient gratuits, il fallait payer le personnel communal ou autre, les impôts, des entretiens, des réparations etc ... C'est la pièce la plus explicite au sujet des droits des bourgeois et des surcéants. On peut se demander ce qu'il advenait de tous les animaux, en cas de guerre, pillage? Le troupeau s'est parfois sérieusement clairsemé!

En 1651, la communauté écrasée de dettes est obligée de vendre au monastère 115 bonniers de bois. L'abbaye percevait 1/3 sur les ventes de bois!

En 1680, des procès commencent avec Thuin.

En 1707, la communauté doit vendre 1104 chênes au profit du monastère. Encore 1/3 pour l'abbaye? Les guerres de Louis XIV ont été une ruine pour nos régions! Il fallait trouver de l'argent.

En 1712 la communauté parvient à rentrer en possession des 115 bonniers vendus à l'abbaye en 1651. On ne peut plus mettre des moutons à paître sur les communes, les bêtes doivent rentrer ½ heure après le coucher du soleil, elles partaient de 7 heures du matin à 7 heures du soir en été.

Le 14 février 1718, l'ordonnance du Prince-évêque Joseph Clément confirme des recès de l'abbé de Lobbes, des bourgmestres de Lobbes et de Thuin, touchant le pâturage dans les bois où ils ont le champiage en commun. On invoque la volonté de la plus grande et saine partie de la communauté (ce qui veut dire qu'on tient à l'écart une minorité défavorisée); on s'indigne des dégâts causés par les bêtes à cornes, que l'on y faisait paître après la 5ème année suivant l'art.12 du règlement de feu le prince Georges d'Autriche.

Dorénavant:

- les bêtes chevalines peuvent champier dans les tailles d'au moins 3 ans accomplis, à partir de la Toussaint,
- les bêtes à cornes après 6 ans accomplis (boeufs, vaches et veaux),
- amendes suivant le règlement de Georges d'Autriche,
- il y aura entrecours entre Lobbes et Thuin (les Lobbains et les Thudiniens assemblent leurs bois pour en permettre le parcours par leurs troupeaux. Lobbes peut aller à Thuin, et Thuin à Lobbes).

Cette dernière nouveauté devait encore amener des litiges et des contestations.

Les droits seigneuriaux et les droits d'usage variaient d'une seigneurie à l'autre. Thuin était une ville représentée à l'Etat Tiers. L'abbaye de Lobbes avait un lien féodal avec le prince-évêque. Il était risqué d'associer des communautés possédant des droits différents, fatalement, il devait en résulter des abus. La communauté de Lobbes était entre le marteau et l'enclume. On sent une volonté de contrôler les droits d'usage et d'en exclure les faibles.

Le 12 février 1721 on procède au plantage de bornes entre les bois du monastère et de la communauté. La taille du vivier est au monastère. La taille del Graffe Louÿs et la taille de chevaux à la communauté. Des bornes armoriées des clefs de St Pierre sont tournées vers la part du monastère. Dom Erme Robert, procureur en 1721 à l'abbaye, était un remarquable administrateur, il est l'auteur d'un Registre des notices.

Vers 1789-1790, la communauté connaît une disette de grains, elle veut déroder environ 30 hectares de bois pour en faire des terres à blé. Le prince-évêque s'y oppose, mais on ne sait pas s'il n'y a pas eu un commencement d'exécution à ce plan.

Voici encore quelques faits divers:

- Les haies mitoyennes entre les héritages de l'abbaye de Lobbes et les héritiers de la couture et pré à bail doivent être visitées et taillées, les dépouilles des haies sont partagées entre les deux propriétaires (le bois est précieux)
- Le seigneur régleme la chasse, seuls quelques privilégiés: maieur, échevins, bourgmestres, etc.. y sont admis.
- Un Lobbain est condamné pour avoir été couper des branches sèches d'un chêne (il les considérait peut-être comme du bois mort).
- Les bourgeois et masuyers même afforains (propriétaires qui n'habitaient pas au village) pouvaient, avec la permission de Mr l'abbé, prendre au bois des plants de pommiers et autres

arbres fruitiers, pour les replanter sur leur terrain situé au village mais non ailleurs.

- On ne peut couper de chênes ou arbres surâgés même sur son terrain, sans en demander la permission à Mr l'abbé.
- On ne cuisait que deux fois par an, faute de bois. Il devait certainement y avoir des arrangements entre les possesseurs du four, et le pain devait être bien dur au bout de quelques mois.

En 1763, la superficie boisée est la suivante:

- Commune	183,5012 hectares
- Abbaye	163,3188 hectares
Total	346,8200 hectares.

Quel était le genre d'exploitation dans les bois communs?

Nous avons vu que le bois était divisé en portions appelées tailles. Chaque année, la commune fait une coupe dans ses boisements, le taillis doit être coupé tous les 10 ans, de même que les trembles, bouleaux, tilleuls, de croissance rapide.

Les tailles sont passées au plus avantageux adjudicataire, pour la confection des leignes, fagots et glandée. Le travail pouvait démarrer après la Toussaint.

Les bêtes ne peuvent pâturer quand les bois sont en taille, il faut laisser les chemins libres pour ne pas retarder le travail.

L'acquéreur devait commencer à tailler à l'un des bouts de la coupe et abattre les chênes et hêtres, tout en avançant; quant aux bourgeois et masuyers, ils pouvaient tailler le mort-bois (broussailles, ronces, épineux, bruyères, genêts, troènes et autres bois blancs qui ne peuvent servir aux ouvrages). Il fallait suivre sans laisser d'intervalle.

La commune prévoit une portion de bois par famille ou du moins par feu, autant de fagots (cordes) suivant le rendement de la coupe.

Les différentes tailles sont délimitées par des naïes: ligne que l'on trace dans un bois taillis en brisant des branches ou autrement, de distance en distance. On exploite à tire et aire, c'est-à-dire qu'une coupe se fait, toute de venue, à la file de la coupe précédente.

Ceux qui effectuaient les voiturages dans les bois, s'ils brisaient les essieux ou autres parties de leurs chariots, pouvaient y prendre ce qui était nécessaire pour les réparer.

La coupe doit tendre à permettre une régénération du boisement. Des souches pousseront des rejets de croissance assez rapide mais dont la longévité et la qualité du bois resteront inférieures. Le taillis épuise davantage le sol, c'est pourquoi, on laissait de ci de là des arbres sains d'âge moyen, dont les graines assumeraient le semis dans le sol déboisé, ces semis assurent une reconstitution de meilleure qualité. La coupe à blanc étoc aurait été dangereuse, car le sol s'érode sans protection contre le gel, les vents, les insectes et champignons.

Les habitants avaient encore le droit de prendre l'herbe à la main dans les tailles de un et deux ans.

Les bois ont été une source de revenus pour la communauté, par les tailles et coupes de bois, par les amendes perçues de ceux qui ne respectaient pas le règlement ou dont les bestiaux y étaient trouvés indûment. Ils constituaient une garantie pour ceux qui lui prêtaient de l'argent. Ils ont permis à la communauté de faire face à ses impositions pendant le Régime français. Les Français se sont largement servis dans nos bois, à leur décharge on peut ajouter qu'ils permettaient des distributions de bois aux pauvres.

La population a continué à jouir de ses droits dans les bois jusqu'en 1850, peut-être 1852, puisque c'est à cette date que les procès entre Thuin et Lobbes cessent au sujet du droit de pâturage.

Fallait-il regretter ces droits d'usage? D'une part, l'étendue des bois communaux allait s'amenuisant, d'autre part, la population avait augmenté de moitié par rapport à ce qu'elle était à la fin de l'Ancien Régime. Le jeu n'en valait plus la chandelle! En Ardenne, la situation n'était pas la même, mais chez nous la

main d'oeuvre trouvait facilement à gagner sa vie dans les industries diverses mises à sa portée par une multiplication des moyens de communication. Il convient aussi de remarquer que ces promenades imposées au bétail n'étaient pas de nature à la faire engraisser, l'engrais animal perdu dans les bois aurait été bienvenu sur les champs. Les épizooties se propageaient plus vite en mettant en contact tous les animaux.

En 1846, la superficie boisée était de 259 hectares 39 ares. Les taillis offraient une coupe tous les 16 ans (14 ans à Sars-la-Buissière). Pour les travaux routiers, on avait déboisé. On a déboisé aux abords des nouvelles routes pour bâtir, notamment aux Bonniers. En revanche, on a planté des arbres le long des routes et de la Sambre.

En 1895, les bois se composent comme suit:

- Commune	73 hectares 75 ares	
		taillis composés
- Particuliers	160 hectares 81 ares	
Total	<hr/> 234 hectares 96 ares	
- la commune		
replante en pins	2 hectares 40 ares	
Total final	<hr/> 236 hectares 96 ares	

En 1972 il restait 185 hectares de bois. Tous ces chiffres de superficie des bois concernent l'ancienne commune de Lobbes et non l'entité actuelle.

Il serait heureux que les déboisements cessent, les cours du bois ne sont pas intéressants pour une matière qui va se raréfier, les prix ne manqueront pas de retourner à la hausse dans quelques années. Il serait même utile de replanter, dans les endroits humides, des saules et des peupliers, qui donnent du caractère au paysage.

SOURCES

Vte C.Terlinden, Henri de Vocht, Ernest Closson, Th.van Puyvelde, P.Fierens, L.Ninane, La Renaissance en Belgique, Editions Universitaires, 1945.

A.Lefranc, La vie quotidienne au temps de la Renaissance.

Pirenne, Histoire de Belgique, Multiples éditions.

D'Awans et Lameere, Histoire de Belgique - Lectures historiques. Castaigne-Bruxelles, 1901.

Verniers, Bonenfant, Quicke, Lectures historiques.

Van Houtte, Esquisse d'une histoire économique de la Belgique. Editions Universitaires-Louvain, 1945.

M.Diericks s.j., L'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas. Collection « Notre Passé ».

E.Dony, Notre Hainaut dans le passé, 1921.
Histoire du Hainaut, de 1433 à nos jours, 1925.

G.Bohy, Hainaut ou l'épopée d'un peuple, 1971.

J.Lejeune, La Principauté de Liège. Le Grand Liège, 1948.

F.Magnette, Précis d'histoire liégeoise.

G.Hansotte, Les institutions politiques et judiciaires de la Principauté de Liège aux temps modernes. Crédit Communal, 1987.

L.Gothier, G.Moreau, Histoire générale Tome II, H.Dessain-Liège, 1963.

J.Stiennon, Histoire de Wallonie - Les Liégeois et leurs « crestes », Privat - Editions Universitaires-Toulouse, 1979.

M.Jansses- N.Delvaux, La Renaissance à Liège. Duculot, 1971.

Gosseries, Monographie de Leernes.

Sottiaux, Histoire de Montigny-le-Tilleul.

Kaisin, Histoire de Farciennes (Annales historiques).

Dom Berlière, Recherches historiques sur la ville de Gosselies.

Cl.Hennuy, Ragnies, Le Record de 1450, 1992.

Waulde, Vos, T.Lejeune, Warichez, Berlière, Les historiens de Lobbes.

Cartulaires 35 et 115, archives de cure et notariales, Archives de l'Etat de Mons.

Les Etats du Pays de Liège, voir inventaires 97 de G.Hansotte, 1990, Archives de l'Etat - Liège.

De Puydt, Mémoire sur la canalisation de la Sambre, 1834.

Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne T IV n°45-46, 1947.

P.Deffontaines, L'homme et la forêt. Gallimard-Paris, 1933.

Goblet d'Alviella, Histoire des Bois et Forêts de Belgique. Editions Culture et Civilisation, Bruxelles, 1974.

Histoire de la France rurale, sous la direction de G.Duby et A.Wallon, 1980.

et d'autres ...

TABLE DES MATIERES

- 1) Dans « Le tragique destin de l'Abbaye Saint Pierre de Lobbes », CRAL, 1994.

Le XVIe s et notre région à cette époque. Généralités pp 53-68.

- 2) *L'Abbaye*: texte à paraître.

- 3) *La paroisse*, dans Haut Pays de Sambre n°28 mai 94 pp 26-40

- 4) *La Sambre, les bateliers* dans HPS n°29 nov 94, pp 23-32

- 5) *Le village* dans HPS n°31 mai 95, pp 3-32

- 6) *La vie au village, Les Bois, Sources* dans HPS n°32 août 95, pp 3-40